FOREIGN SERVICE OF THE UNITED STATES OF AMERICA

215

SECURITY : UNCLASSIFIED PRIORITY: AIR POUCH

EUR INDEX For Dept. use only.

755.11/8-350
XR 755.00

AUG 11

TO : Department of State

FROM : Brussels 92, August 3, 1950 1 enclosure

REF : EMBTEL 167, August 1, 1950

EUR

DCR
OLI

SUBJECT : OFFICIAL TEXT OF KING'S DECLARATION CONCERNING THE AGREEMENT OF THE THREE NATIONAL PARTIES ON THE ROYAL QUESTION

scm

755.11/8-350

There is enclosed the official text, a translation of which was contained in the Embassy's telegram No. 167 of August 1, 1950, of the King's declaration concerning the agreement of the three national parties on the royal question.

In this declaration the King states that he has decided to ask the Government and Parliament to vote a law which will permit him to transmit his powers to Prince Baudouin with the suggestion that the Prince accede to the throne on his twenty-first birthday (September 7, 1951). The King states that he has taken this grave decision after having received the assurance of persons qualified to give it that the three national parties will support the Prince in a loyal manner.

It should be noted that in the declaration the King proposes to transmit his powers, whereas in his declaration of April 15, 1950 he proposed only to delegate his powers. While it is legally possible to terminate a delegation of powers it is usually impossible to take back powers which have been transmitted. Thus the King appears to be handing over his powers to the Crown Prince without any qualifications, which means that he has gone considerably further than he went in his declaration of April 15.

Chalmers B. Wood
Third Secretary of Embassy

Enclosure:
Official text of King Leopold's declaration.

CBW

CBWood:mh

AUG 8 1950

AUG 21 1950

FAP

DEPARTMENT OF STATE A/CDC/MR
REVIEWED BY J.L. Smith DATE NOV 19 1982
RDS☐or XDS☐EXT. DATE
TS AUTH. REASON(S)
ENDORSE DECLASSIFIED RELEASE PA or FOI EXEMPTIONS

ACTION COPY - DEPARTMENT OF STATE
The action office must return this permanent record copy to DC/R for appropriate endorsement of action taken.

Single enclosure to Brussels despatch
No. 92 of August 3, 1950.

DECLARATION DU ROI CONSACRANT L'ACCORD CONCLU
ENTRE LES TROIS PARTIS NATIONAUX QUANT A LA SOLUTION
DE LA QUESTION ROYALE. -

Le Palais de Laeken et le Cabinet du Premier Ministre communiquent:

Le Roi ayant reçu les représentants des trois partis traditionnels qui lui ont fait savoir qu'ils espéraient que l'on pourrait mettre fin à la crise que traverse le Pays, dans le respect de la monarchie et de la dynastie, et avec le souci primordial d'assurer l'union des Belges, le Roi leur a répondu :

" Depuis que dure la crise royale en Belgique, j'ai toujours cru que la première mesure à prendre était de rétablir l'ordre constitutionnel. C'est aujourd'hui chose faite.
"
" J'ai toujours pensé que mon devoir était de répondre à la volonté de me voir reprendre l'exercice de mes prérogatives constitutionnelles qui serait exprimée par les Chambres réunies. C'est ce que j'ai fait le 22 juillet dernier.
"
" Le 15 avril 1950, dans mon message à la Nation, j'ai rappelé que je ne concevais mon rôle de Chef de l'Etat que s'exerçant en dehors et au-dessus des partis de façon à me permettre de remplir un rôle d'arbitre dans les moments de crise avec le seul souci des intérêts supérieurs du Pays.
"
" Depuis ma rentrée en Belgique, j'ai constaté avec un douloureux regret que les passions qui divisaient les Belges autour de ma personne au lieu de s'atténuer s'étaient aggravées et menaçaient de faire subir un grave préjudice à la Patrie à un moment où la situation internationale nécessitait plus que jamais un renforcement de la cohésion du Pays.
"
" J'ai, dans ces conditions, décidé de demander au Gouvernement et au Parlement de faire voter comme je l'avais suggéré dans mon message du mois d'avril, une loi assurant l'attribution de mes pouvoirs à mon fils, le Prince Baudouin.
"
"

./.....

" Cette attribution des pouvoirs royaux au Prince
" Baudouin me paraît être l'étape nécessaire vers la
" solution qui doit permettre l'accession du Prince
" héritier au Trône, lorsqu'il aura sa majorité civile,
" si, comme je l'espére et le désire, la réconcilia-
" tion promise autour de mon fils s'est produite.
"
" Je prends cette grave décision après avoir reçu l'as-
" surance des personnalités ayant qualité pour les
" engager que les trois partis nationaux apporteront
" à mon fils le concours politique le plus loyal et
" feront tout pour réaliser autour de lui l'union des
" Belges.
"
" Je souhaite qu'au moment où une solution d'apaise-
" ment intervient, après les graves difficultés de
" ces derniers temps, les importants problèmes sociaux,
" culturels et régionaux, qui se posent au Pays, trou-
" vent bientôt leur solution par les voies normales de
" notre régime démocratique.
"
" Je fais à tous les Belges un pressant appel à l'union,
" spécialement à ceux qui depuis des années m'ont tou-
" jours témoigné leur émouvante fidélité. Que tous
" apportent à mon fils leur concours loyal et l'aident
" dans la lourde tâche qui va peser sur ses jeunes
" épaules.

Bruxelles, le 1er août 1950. -